

N° 87

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

Annexe au proces-verbal de la séance du 21 novembre 1990.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1991 CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TERMES DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION.

TOME IX

COMMERCE EXTÉRIEUR

Par M. Marcel DAUNAY,

Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de* : MM. Jean François-Poncet, *président* : Robert Laucournet, Jean Huchon, Richard Pouille, Philippe François, *vice-présidents* : Francisque Collomb, Roland Grimaldi, Serge Mathieu, Louis Minetti, René Tregouet, *secrétaires* : MM. Jean Amelin, Maurice Arreckx, Henri Bangou, Bernard Barraux, Jacques Bellanger, Georges Berchet, Roger Besse, Jean Besson, François Blaizot, Marcel Bony, Jean-Eric Bousch, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Robert Calmejane, Louis de Catuelan, Joseph Caupert, William Chervy, Auguste Chupin, Henri Collotte, Marcel Costes, Roland Courteau, Marcel Daunay, Desire Debavelaere, Rodolphe Desire, Pierre Duruis, Bernard Dussaut, Jean Faure, André Fosset, Aubert Garcia, François Gerbaud, Charles Ginesy, Yves Goussebaire-Dupin, Jean Grandon, Georges Gruillot, Rémi Herment, Bernard Hugo, Pierre Jeambrun, Pierre Lacour, Gérard Larcher, Bernard Legrand, Jean-François Le Grand, Charles-Edmond Lenglet, Félix Leyzour, Maurice Lombard, François Mathieu, Jacques de Menou, Louis Mercier, Louis Moïnard, Paul Moreau, Jacques Moutet, Henri Olivier, Albert Pen, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Jean Pourchet, André Pourny, Jean Puech, Henri de Raincourt, Henri Revol, Jean-Jacques Robert, Jacques Rocca Serra, Jean Roger, Josselin de Rohan, Jean Simonin, Michel Souplet, Fernand Tardy, René Travert.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9^e législ.) : 1593, 1627, 1635 (annexe n° 8), 1640 (tome II) et T.A. 389.

Sénat : 84 et 85 (annexe n° 10) (1990-1991).

Lois de finances. — Commerce extérieur.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	5
PREMIÈRE PARTIE . L'ÉVOLUTION RÉCENTE DU COMMERCE DE LA FRANCE	7
I. - Le commerce international	7
A. - <i>La conjoncture internationale</i>	7
B. - <i>Le commerce mondial</i>	8
C. - <i>Deux risques majeurs hypothèquent l'avenir</i>	11
1. L'évolution de la situation en Europe centrale et orientale	11
2. Les conséquences prévisibles de la crise du Golfe persique	11
II. - L'évolution de la balance commerciale de la France en 1989 et ses perspectives pour 1990	13
A. - <i>L'évolution générale</i>	13
1. La dégradation du solde commercial	13
2. L'évolution sectorielle	14
3. La ventilation géographique	16
B. - <i>Un probable ralentissement de notre commerce extérieur en 1990 et 1991</i>	21
III. - L'analyse des tendances de fond	22
A. - <i>Un nouveau record historique pour l'excédent agro-alimentaire</i>	22
1. L'évolution générale et les perspectives	22
2. Les principaux produits	24
3. L'analyse par secteur géographique	25
B. - <i>L'alourdissement de la facture énergétique</i>	26
C. - <i>La dégradation du solde industriel</i>	27
1. Une dégradation datant de 1984	27
2. L'analyse sectorielle	29
3. Les échanges avec nos principaux partenaires	30

DEUXIÈME PARTIE : LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET L'ÉVOLUTION DES CRÉDITS	31
I. - Les orientations de la politique du commerce extérieur	31
A. - <i>Le soutien au commerce courant</i>	31
1. Le développement international des P.M.E.	31
2. Premier bilan du plan de développement des exportations	32
a) La Charte nationale de l'exportation en France et à l'étranger	33
b) La formation au commerce international	34
c) Le Comité pour l'image de la France à l'étranger	35
B. - <i>Le soutien aux grands contrats</i>	35
C. - <i>La nécessité de développer la présence des entreprises françaises dans les pays d'Europe centrale et orientale</i>	37
1. Le nécessaire effort de la France	37
2. Aider les entreprises françaises à développer leurs activités dans ces pays	38
II. - L'évolution des crédits	40
A. - <i>Les moyens des services et organismes chargés de la promotion du commerce extérieur</i>	40
1. Le service de l'expansion économique à l'étranger (S.E.E.E.)	40
2. Les subventions aux organismes de promotion du commerce extérieur	41
a) Le Centre français du commerce extérieur (C.F.C.E.)	41
b) Le Comité français des manifestations économiques à l'étranger (C.F.M.E.)	42
c) L'Agence pour la coopération technique, industrielle et économique (A.C.T.I.M.)	42
3. Les divers autres crédits	43
B. - <i>Les aides budgétaires à l'exportation</i>	43
1. Les garanties gérées par la COFACE	44
a) L'assurance crédit	44
b) La garantie du risque économique	45
c) L'assurance prospection et l'assurance foire	45
2. Les bonifications d'intérêt	46
3. Les prêts publics à l'exportation	47
a) Les prêts du Trésor	47
b) La consolidation des dettes commerciales des pays étrangers	47
c) Les dons du Trésor	47
CONCLUSION	48

Mesdames, Messieurs,

Le commerce international a vu son taux de croissance en valeur passer de + 14 % en 1988 à + 7,5 % en 1989, traduisant ainsi un certain essoufflement de l'activité économique mondiale.

Malgré le dynamisme de notre commerce extérieur, la balance commerciale française a continué de se dégrader en 1989, principalement en raison de la conjonction d'une augmentation du déficit énergétique et d'une nouvelle dégradation du solde industriel, et alors même que notre excédent agro-alimentaire atteignait un nouveau record.

Le déficit de notre balance commerciale s'est ainsi établi à - 43,7 milliards de francs en 1989 (contre - 32,8 milliards en 1988) et les résultats récents de notre commerce extérieur n'incitent pas à l'optimisme. En effet, avec un déficit de 10,1 milliards de francs au mois de septembre, notre déficit cumulé sur les neuf premiers mois de l'année 1990 s'élève à 38,3 milliards de francs (en données corrigées des variations saisonnières). La crise du Golfe persique, et les incertitudes qu'elle suscite, révèle une fois encore la sensibilité de notre économie à l'évolution de la conjoncture mondiale.

Dans ce contexte, votre rapporteur se félicite que les crédits inscrits en faveur du commerce extérieur dans le projet de budget pour 1991 connaissent une progression de + 10,67 %, à 28,7 milliards de francs. Cette croissance recouvre toutefois des évolutions inégales ; elle résulte en effet essentiellement de la progression des dotations réservées aux aides et garanties (+ 11 %), tandis que les crédits affectés aux services et organismes chargés de la promotion du commerce extérieur connaissent une croissance plus modeste de + 3,8 %.

Cependant, l'évolution défavorable de la conjoncture mondiale ainsi que de notre balance commerciale doit inciter les entreprises et l'Etat français à soutenir et amplifier leur effort en faveur de notre commerce extérieur.

Votre commission s'est attachée à décrire l'évolution du commerce extérieur et ses perspectives, avant d'analyser les grands axes de la politique suivie en la matière ainsi que l'évolution des crédits pour 1991.

PREMIERE PARTIE

L'évolution récente du commerce de la France

I - LE CONTEXTE INTERNATIONAL

A. LA CONJONCTURE INTERNATIONALE

Après une année 1988 particulièrement favorable, la croissance de l'économie mondiale est restée soutenue en 1989, concernant essentiellement les pays d'Europe de l'Ouest. Le rythme de croissance a toutefois connu un léger ralentissement, notamment dû à l'apparition de certaines tensions inflationnistes qui ont conduit les autorités monétaires à adopter des politiques plus restrictives, dès la fin de l'année 1988.

Ces pressions inflationnistes ont été alimentées par la hausse du prix des produits de base -amplifiée par la hausse du dollar-, le maintien d'une croissance vigoureuse de la demande dans une situation de forte utilisation des capacités de production et la hausse des coûts salariaux unitaires, essentiellement imputable au ralentissement de la croissance de la productivité du travail dans l'ensemble des pays de la zone O.C.D.E.

La hausse des prix, qui s'était accélérée de façon sensible jusqu'au premier semestre, s'est légèrement ralentie à la fin de l'année : le déflateur de la consommation privée s'est établi à 4,4 % en moyenne annuelle pour l'année 1989, contre 2,9 % seulement en 1988.

Dans les pays de l'O.C.D.E., la croissance de l'économie est ainsi revenue de 4,4 % en 1988 à 3,6 % en 1989 (contre 3,7 % pour la France). Ce léger ralentissement a permis d'atténuer quelque peu les tensions sur l'appareil de production dans de nombreux pays, tandis que l'investissement des entreprises a continué de se développer à un rythme soutenu, sauf aux Etats-Unis : sa progression aura atteint 8 % en volume en moyenne dans la zone O.C.D.E.

L'évolution a été favorable dans les pays de l'OPEP. Ces derniers ont bénéficié de la hausse du dollar et de celle du prix du

baril, ce qui a permis à la balance courante des pays de la zone de redevenir excédentaire pour la première fois depuis 1985.

Par contre, les pays en voie de développement non pétroliers ont souffert de la baisse des cours des matières premières non énergétiques et de la hausse du prix des produits pétroliers.

En 1990, les pays de l'O.C.D.E. s'orientent vers un rythme de croissance économique plus faible, de l'ordre de 3 %, cette évolution s'expliquant surtout par un moindre dynamisme de la demande intérieure.

Le ralentissement de l'activité affecte cependant les grands pays industrialisés de manière inégale. Il est particulièrement sensible aux Etats-Unis (+ 3 %) et au Royaume-Uni (+ 2,3 %). Au contraire, la R.F.A. (+ 4 %) et le Japon (+ 4,9 %) restent un pôle de croissance dynamique. Enfin, les pays d'Europe continentale (hors R.F.A.) subissent l'influence contradictoire des deux groupes précédents et se trouvent dans une situation intermédiaire. Leur demande interne reste soutenue ; en revanche, du fait de la dévaluation du dollar, ces pays connaissent des pertes de compétitivité et donc également une contribution négative des échanges extérieurs à la croissance. En 1990 et 1991, la croissance du P.N.B./P.I.B. serait ainsi de 3,2 % et 2,8 % en France, de 3,1 % et 3,0 % en Italie, de 3,4 % et 2,9 % en Belgique.

B. LE COMMERCE MONDIAL

Alors que l'on observait une accélération des échanges internationaux depuis 1984, le commerce international a subi, en 1989, le même léger ralentissement que l'activité.

Le commerce mondial des marchandises, en valeur, s'est ainsi élevé à 3 080 milliards de dollars en 1989, soit une progression de + 7,5 % en valeur par rapport à 1988 (contre + 14 % en 1988), ainsi que l'indique le tableau ci-après.

Le tassement de la croissance en valeur résulte de l'appréciation du dollar par rapport aux autres monnaies en 1989. En effet, le taux de change effectif nominal du dollar en 1989 a été supérieur de 5 % au niveau moyen de 1988.

Si la croissance en volume se poursuit à un niveau élevé, supérieur à celui de la production mondiale, confirmant ainsi le rôle

des échanges mondiaux dans la croissance des économies, elle traduit cependant un certain essoufflement.

Valeur du commerce mondial des marchandises par grands groupes de pays en 1989

(En milliards de dollars et variation annuelle en pourcentage)

	Exportations			Importations (f.a.b)		
	Valeur	Variation		Valeur	Variation	
	1989	1988	1989	1989	1988	1989
Pays développés	2 170	14,5	6,5	2 195	13	7,5
Pays en développement	645	15,5	12,0	610	20	8,5
Pays de l'Est *	275	8,0	1,0	285	11	4,5
Monde	3 090	14,0	7,5	3 090	14	7,5

() Pays d'Europe orientale, URSS, Chine et autres pays d'Asie à économie planifiée.*

**Croissance en volume du commerce mondial des marchandises par grands groupes de pays, 1983-89
(1983 - 1989)**

(Variations annuelles moyenne, en pourcentage)

	Exportations			Importations		
	1983-89	1988	1989	1983-89	1988	1989
Pays développés	6,5	8,0	7,5	8,0	9,0	7,0
Pays en développement	6,5	9,5	7,0	0,5	10,0	8,0
Pays de l'Est	3	7,0	1,0	2,5	7,0	3,0
Monde	6	8,5	7,0	6,5	9,0	7,0

Source : Ministère du Commerce extérieur

Au sein du groupe des pays développés, la croissance en volume des exportations des Etats-Unis est remarquable (+ 13 %), puisqu'elle est deux fois supérieure à la moyenne mondiale. Bien que plus limitée, la croissance des exportations de la C.E.E. est supérieure à la moyenne mondiale.

Au Japon, elle n'a été en revanche que de 4,5 %, s'inscrivant pour la quatrième année consécutive au-dessous de la moyenne mondiale, tandis que les importations croissaient à un rythme bien supérieur.

La croissance en valeur des exportations des pays en voie de développement s'explique largement par la hausse de 20 % du prix du pétrole brut. Ainsi, parmi les pays en voie de développement, seules les exportations des pays de l'OPEP sont dynamiques, les exportations des nouveaux pays industrialisés d'Asie du Sud Est ayant tendance à progresser moins rapidement qu'en 1988 (à + 11,5 % cependant), tandis que celles de l'Amérique latine croissent moitié moins vite que le commerce mondial.

La stagnation des exportations (+ 1 %) des pays de l'Est est due à la désorganisation économique de l'U.R.S.S. et des pays d'Europe centrale et orientale, les exportations chinoises ayant, quant à elles, progressé à un rythme proche de la moyenne mondiale.

En 1989 comme en 1988, les échanges de produits manufacturés ont joué un rôle d'entraînement du commerce mondial, avec une augmentation en valeur (+ 8,6 %) significativement supérieure à la moyenne du commerce des marchandises (+ 7 %) et une croissance en volume de 8 %.

Le dynamisme de la demande mondiale a provoqué des pressions à la hausse sur le prix des matières premières organiques comme le pétrole et les non ferreux. Ces pressions se sont traduites, pour le pétrole, par le passage d'un prix moyen du baril de 14 dollars à 18 dollars (soit une augmentation moyenne de 18 %) et, pour les non ferreux, par une poursuite de la hausse amorcée en 1987 avec une augmentation globale des prix de 22 % en 1989 pour une croissance en volume de 9 % seulement.

C. DEUX RISQUES MAJEURS HYPOTHEQUENT L'AVENIR

L'évolution à venir de la conjoncture internationale est hypothéquée par deux incertitudes majeures liées, l'une, à l'évolution des pays d'Europe centrale et orientale, et l'autre, à celle de la crise du Golfe persique.

1. L'évolution de la situation en Europe centrale et orientale

Le premier risque majeur de la conjoncture internationale concerne les événements se déroulant en Europe centrale et orientale. Les conséquences de ces événements inédits sont encore difficilement mesurables. En tout état de cause, la conséquence la plus immédiate sera un besoin de financement important de ces pays pour la modernisation de leurs économies, lequel accroîtra l'appel à une épargne mondiale déjà considérée comme insuffisante. Cette situation, conjuguée à l'accroissement de l'incertitude sur l'environnement international et à la volonté des autorités monétaires de lutter contre l'inflation (spontanément accrue par la hausse du prix du pétrole), risque de conduire à une nouvelle hausse des taux d'intérêt alors que ceux-ci atteignent déjà des niveaux exceptionnellement élevés.

Or, un durcissement des politiques monétaires risquerait d'accroître l'instabilité de l'économie mondiale, en compensant l'impact favorable lié à l'accroissement des débouchés dans les pays d'Europe centrale et orientale.

Ces débouchés seraient, de plus, d'ampleur assez modeste dans un premier temps ; en effet, dans l'hypothèse d'un baril de pétrole à 25 dollars, les importations de ces pays (hors ancienne Allemagne de l'Est) progresseraient faiblement (de 2 à 3 % en 1990 et de 4 à 5 % en 1991). Seule l'ancienne R.D.A. ferait preuve de dynamisme avec des importations en augmentation de 20 % en 1990 et de 13 % en 1991.

2. Les conséquences prévisibles de la crise du Golfe persique

La hausse du prix du pétrole, consécutive à la réunion de l'OPEP de juillet 1990 et surtout à l'invasion du Koweït par l'Irak en août 1990, constitue également un risque et une incertitude majeurs pour l'économie internationale.

Si l'on retient l'hypothèse d'un pétrole à 25 dollars le baril et d'un dollar proche de 5,10 francs les conséquences de la crise restent relativement limitées ; en effet, dans ces conditions, l'augmentation de la facture pétrolière des pays de l'O.C.D.E. représenterait 0,3 à 0,4 % du P.I.B., alors que le prélèvement représentait environ 2 % du P.I.B. lors des précédents chocs pétroliers. S'agissant de la France, le déficit commercial s'accroîtrait d'environ 10 milliards de francs en 1990.

A terme, un maintien du prix du pétrole à ce niveau entraînerait un léger ralentissement de l'économie mondiale (+ 2,75 % en 1990 et + 2,5 % en 1991 pour la zone O.C.D.E.) accompagné d'un léger surcroît d'inflation (+ 4,5 % en moyenne pour l'O.C.D.E. en 1991).

Après sa vive progression en 1987 et 1988, le commerce mondial de produits manufacturés connaîtrait un ralentissement sensible. Ce dernier serait essentiellement imputable au moindre dynamisme des importations des pays de l'O.C.D.E.

Des évolutions opposées et se compensant caractériseraient les pays de l'OPEP avec des importations soutenues, d'une part, et les autres pays en développement, en ralentissement, d'autre part.

Cette situation provoquerait également la réduction des déséquilibres commerciaux de quelques pays (Japon, Royaume-Uni) et l'accroissement du déficit de la plupart des pays industrialisés.

Dans le contexte actuel incertain de la crise du Golfe, on ne peut exclure un maintien du prix du baril de pétrole à un niveau immodéré (au-delà de 30 dollars). Toutefois cette situation n'aurait pas des effets aussi désastreux que les précédents chocs pétroliers, les économies occidentales ayant réduit leur sensibilité à la hausse de prix du brut après les crises de 1973 et 1979 ; la dépendance du Japon vis-à-vis du pétrole par exemple, est ainsi passée de 63 % à 48 % depuis 1979. De même, avec une croissance moyenne prévue de 2,9 % en 1990, soit en réduction de 1,5 % par rapport à 1988, et des stocks à un niveau élevé, il semble que pour 1991, et sauf hypothèse d'une crise majeure, le ralentissement actuel de la croissance devrait faciliter la gestion d'une facture énergétique alourdie.

Par ailleurs, la crise du Golfe persique a un effet direct sur nos exportations, puisque l'Irak importait 3 % du marché mondial des céréales, mais également des Airbus, du matériel militaire, etc...

Toutefois, la Coface n'assure plus les échanges avec l'Irak depuis deux ans, et ce pays n'est que le 44ème client de la France, et le Koweït le 67ème (matériel militaire exclu).

II - L'EVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE DE LA FRANCE EN 1989 ET SES PERSPECTIVES POUR 1990

A. L'EVOLUTION GENERALE : MALGRE LE DYNAMISME DE NOTRE COMMERCE EXTERIEUR, LA BALANCE COMMERCIALE CONTINUE DE SE DEGRADER EN 1989

1. La dégradation du solde commercial

En France, si toutes les composantes de la demande ont contribué à la croissance en 1989, celle-ci a été tirée principalement par l'investissement productif et les exportations. L'investissement en volume a augmenté de près de 6 %, après une hausse de 7,4 % en 1988. La consommation des ménages a progressé à un rythme un peu moindre que le pouvoir d'achat, permettant une légère progression du taux d'épargne. La croissance des exportations en volume a été de 9 % (contre 7,4 % en 1988) grâce à l'accélération des échanges internationaux et à l'amélioration de la compétitivité des produits français.

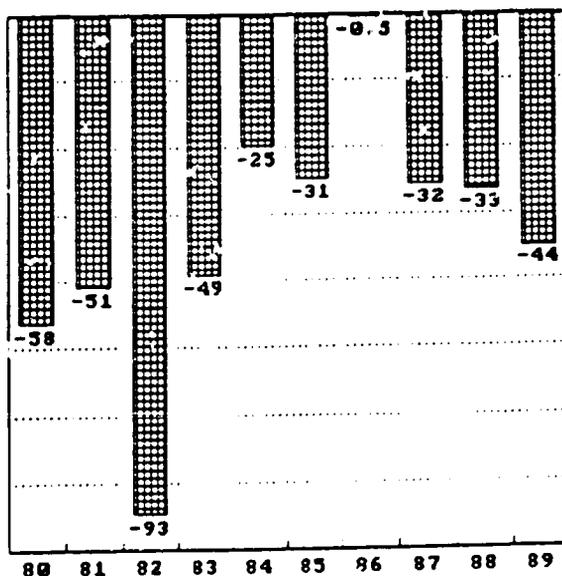
Toutefois, le déficit des échanges commerciaux a continué de se creuser, dans des proportions d'ailleurs beaucoup plus importantes qu'en 1988, principalement en raison de l'augmentation du déficit énergétique et de la nouvelle dégradation du solde industriel, alors même que l'excédent agro-alimentaire atteint un nouveau record.

En effet, nos exportations ont progressé de 14,6 % en valeur en 1989, atteignant 1 143,2 milliards de francs, tandis que nos importations ont crû au rythme de 15,2 % pour atteindre 1 186,9 milliards de francs.

Les échanges commerciaux de la France se sont donc soldés en 1989 par un déficit de - 43,7 milliards de francs contre - 32,8 milliards en 1988 en termes FAB - FAB ainsi que le retrace le diagramme ci-dessous.

EVOLUTION DU SOLDE COMMERCIAL

(en milliards de francs)



En outre, le taux de pénétration étrangère, qui augmente en moyenne de 1 % par an en volume depuis 1979, connaît une accélération sensible depuis 1986 et atteint 36 % en volume et 35 % en valeur en 1989.

2. L'évolution sectorielle : dégradation du solde industriel, alourdissement de la facture pétrolière et nouveau record de l'excédent agro-alimentaire

L'année 1989 est marquée, au niveau sectoriel, par une nouvelle dégradation du solde industriel et une nouvelle amélioration du solde agro-alimentaire. En revanche, contrairement à l'année 1988 caractérisée par un allègement supplémentaire du déficit énergétique, l'année 1989 subit les effets de l'alourdissement de la facture pétrolière.

Evolution de la balance commerciale par secteurs
(CAF/FAB en milliards de francs)

	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Produits agro-alimentaires	25,4	36,9	26,1	29,2	39,3	48,1
Produits énergétiques	- 187,0	- 180,6	- 89,5	- 82,1	- 66,6	- 83,1
Produits industriels(*)	96,7	81,1	32,7	- 10,4	- 42,3	- 55,9
Divers	5,8	6,0	2,7	2,4	3,9	4,6
TOTAL CAF/FAB	- 59,1	- 56,6	- 28,0	- 60,9	- 65,7	- 86,3
FAB/FAB	- 24,7	- 30,7	1 0,3	- 31,6	- 32,8	- 43,7

(*) y compris matériel militaire

L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir les évolutions suivantes :

- l'excédent agro-alimentaire dépasse le record réalisé l'année précédente, passant ainsi de + 39,2 milliards de francs en 1988 à + 48,1 milliards de francs en 1989 ; cet excédent est essentiellement lié à l'amélioration des soldes céréalier et viticole (vins et spiritueux) ;

- la facture énergétique continue de s'alourdir suite à l'augmentation du prix du baril de pétrole et au renchérissement du dollar ; le solde énergétique s'est en effet dégradé de - 17 milliards de francs en 1989, passant ainsi de - 66,4 milliards de francs en 1988 à - 83,1 milliards de francs en 1989 ;

- le déficit industriel, apparu en 1987, continue de se creuser et atteint - 55,9 milliards de francs en 1989 contre - 42,3 milliards de francs en 1988 (matériel militaire inclus) ; toutefois, la dégradation des échanges industriels civils se poursuit à un rythme ralenti et l'excédent des échanges de matériel militaire s'est amélioré.

3. La ventilation géographique : un coup d'arrêt à la réorientation de notre commerce extérieur

La réorientation géographique de l'ensemble de nos échanges, rendue nécessaire par la baisse des revenus pétroliers et l'endettement des pays en voie de développement, s'est poursuivie à un rythme accéléré à partir de 1985. Le recul des grands contrats, ramenés de 15 % de nos exportations civiles en 1982 à moins de 7 % en 1989, est partie prenante de ce mouvement. Symétriquement, nos échanges avec la C.E.E. ont progressé de + 0,8 % en moyenne annuelle, pour représenter 61,5 % en 1988.

Toutefois, cette réorientation de notre commerce extérieur ne s'est pas poursuivie en 1989 : la part de l'O.C.D.E. dans nos exportations est en effet revenue à 79,3 % contre 80,5 % en 1988 ; celle de la C.E.E. recule également, passant de 61,5 % en 1988 à 61,2 % en 1989, ainsi que le retrace le tableau ci-après.

Nos exportations ont crû moins vite que nos importations sur la zone O.C.D.E. (+ 13,0 % contre + 15,2 %), ainsi que vis-à-vis de la C.E.E., où nos exportations ont crû de 13,7 % quand les importations progressaient de 15,0 %. De ce fait, notre déficit avec la C.E.E. augmente pour atteindre - 54,7 milliards de francs, contre - 40,8 milliards de francs en 1988. Il se creuse également avec l'O.C.D.E. hors C.E.E. à - 54,5 milliards de francs en 1989, contre - 42,9 milliards de francs en 1988.

En revanche, nos ventes ont été plus dynamiques hors de l'O.C.D.E., progressant de 18,6 %.

Evolution de la ventilation géographique des échanges de la France

(en %)

	Importations			Exportations		
	1987	1988	1989	1987	1988	1989
OCDE	81	81,4	80,7	79,2	80,5	79,1
dont CEE à 12	61	60,4	60	60,4	61,5	61,2
AELE	6,9	7	7,2	7,7	7,3	7,4
Amérique du Nord	7,8	8,5	8,4	8,3	8,6	7,6
Japon	3,8	4,2	4,1	1,5	1,7	1,9
Océanie	0,7	0,7	0,6	0,4	0,5	0,6
Hors OCDE	18,7	18,3	18,9	18,4	17,2	18,6
dont Europe centrale et orientale	3,2	3	2,8	2,6	2,4	2,5
Afrique (*)	4,9	4,6	4,4	6,4	5,9	6
Proche/ Moyen-Orient	2,9	2,1	2,9	3,1	2,8	3
Amérique Latine	2,1	2,2	2,2	2	1,8	1,7
Asie	4,3	4,8	4,6	4	3,9	4,8
DOM-TOM	0,3	0,3	0,3	2,4	2,3	2,3
Monde	100	100	100	100	100	100

(*) Y compris Afrique du Sud

Source : Douanes

Ainsi que l'indique le tableau ci-après, la R.F.A. demeure notre premier fournisseur avec 19,3 % de nos importations, devant l'Italie (11,5 %) et l'U.E.B.L. (9,2 %), mais aussi notre premier client avec 16 % de nos exportations, devant l'Italie (12,1 %) et la Grande-Bretagne (9,6 %).

Nos principaux déficits bilatéraux se creusent sensiblement, notamment vis-à-vis des Etats-Unis (- 21,3 milliards de francs contre - 10,8 l'année précédente), de la R.F.A. (- 58,6 milliards de francs contre - 50,3) et de la Norvège (- 13,1 milliards de francs contre - 7,6). Quant à nos excédents principaux, ils ne s'améliorent que très peu : le Royaume-Uni (18,4 milliards de francs contre 17,4 en 1988), la Suisse (16,4 milliards de francs contre 13,6) et l'Espagne (9,2 milliards de francs contre 7,4).

Commerce extérieur de la France en 1989
(en milliards de francs)

Principaux pays fournisseurs		Principaux pays clients		Principaux soldes négatifs		Principaux soldes positifs	
1	RFA 235,1	1	RFA 176,5	1	RFA -58,6	1	Royaume-Uni 18,4
2	Italie 140,3	2	Italie 133,4	2	Japon -29,2	2	Suisse 16,4
3	UEBL 111,7	3	Royaume-Uni 105,3	3	Etats-Unis -21,3	3	Espagne 9,2
4	Etats-Unis 93,7	4	UEBL 97,8	4	UEBL -14	4	Inde 4,2
5	Royaume-Uni 86,9	5	Etats-Unis 72,4	5	Norvège -13,1	5	Egypte 3,6
6	Pays-Bas 63	6	Espagne 63	6	Italie -6,8	6	Algérie 3,3
7	Espagne 53,8	7	Pays-Bas 62,3	7	Bésil -6,4	7	Grèce 3,2
8	Japon 50,2	8	Suisse 46,3	8	Irlande -6,2	8	Tunisie 2,7
9	Suisse 29,9	9	Japon 21	9	URSS -5,8	9	Portugal 2,3
10	Suède 20,2	10	Portugal 14,9	10	Suède -5,3	10	Hong Kong 2,3

Sources : Douanes

Le léger accroissement de notre déficit à l'égard de la C.E.E. est essentiellement dû à la progression du déficit avec la R.F.A. (aggravation de l'ordre du 8 milliards de francs), conséquence de la forte croissance de nos échanges (+ 8 % de 1984 à 1987).

Cette situation résulte d'une évolution défavorable de la majeure partie de nos échanges avec une diminution de notre excédent agro-alimentaire, ainsi qu' une croissance du déficit de la chimie de base, des machines-outils et du déficit automobile.

Malgré une réorientation favorable de notre commerce extérieur depuis 1980, notre position sur les pays intermédiaires (nouveaux pays industrialisés d'Asie, pays du Maghreb, pays solvables d'Afrique et d'Asie) doit être confortée. Toutefois, la priorité doit demeurer la réduction de notre déficit avec l'O.C.D.E, et tout particulièrement avec l'Allemagne.

Les évolutions en cours dans les pays d'Europe centrale et orientale méritent une attention particulière.

Avec ces pays, la croissance de nos échanges a été bien inférieure à la croissance moyenne (+ 3 % en 1988 et 1989 contre 10 % pour la zone O.C.D.E.), de sorte que globalement ces pays ont gardé dans notre commerce extérieur la place qu'ils occupaient dans

les années 1960, soit 2,7 % de nos importations et 2,5 % de nos exportations, c'est-à-dire à peine plus que l'Amérique latine.

Cette situation devrait bien entendu se modifier dans les années à venir avec l'intégration allemande et l'avènement d'une économie de marché dans les autres pays de la région.

Le solde de nos échanges avec ces pays est déficitaire depuis 1980 ; il a connu deux années très mauvaises : 1982 avec un déficit de - 8,7 milliards de francs et 1986 avec un déficit de - 10,6 milliards de francs.

En 1989, le déficit se réduit de près de 1,5 milliard et atteint - 6,8 milliards de francs contre - 8,2 milliards de francs en 1988, le taux de couverture gagnant 6 % à 80 %.

Cette amélioration est imputable au renforcement de l'excédent agro-alimentaire (de 0,9 à 1,1 milliard de francs) et surtout de l'excédent industriel (de 4 à 5 milliards de francs), grâce à la vente de quatre Airbus et à la stabilisation du déficit énergétique à - 13 milliards de francs.

Pourtant, ainsi que l'indique le tableau ci-dessous, les excédents agro-alimentaire et industriel masquent des distorsions par pays : notre balance agro-alimentaire est déficitaire avec la Hongrie, la Pologne, la Yougoslavie, la Bulgarie et l'Albanie ; notre solde industriel est négatif avec la Roumanie, la Tchécoslovaquie et l'Albanie.

L'U.R.S.S. est notre 13ème client (1 % de nos exportations) et notre 12ème fournisseur (1,4 % de nos importations) ; l'U.R.S.S. est également notre 9ème déficit bilatéral et notre 2ème déficit énergétique.

Soldes et rangs de nos échanges sectoriels avec les pays d'Europe centrale et orientale en 1989

(en millions de francs)

	Agro-alimentaire	Energie	Industrie
URSS	+ 1742 10 ^e excédent	- 11 615 2 ^e déficit	+ 4 126 7 ^e excédent
RDA	+ 416 27 ^e excédent	- 94 37 ^e déficit	+ 651 43 ^e excédent
Pologne	- 234 26 ^e déficit	- 134 35 ^e déficit	+ 246 70 ^e excédent
Tchécoslovaquie	+ 44 55 ^e excédent	- 20 44 ^e déficit	- 262 24 ^e déficit
Yougoslavie	- 64 47 ^e déficit	- 19 45 ^e déficit	+ 579 50 ^e excédent
Bulgarie	- 30 57 ^e déficit	- 142 34 ^e déficit	+ 673 42 ^e excédent
Hongrie	- 812 13 ^e déficit	+ 6 34 ^e excédent	+ 282 67 ^e excédent
Roumanie	+ 97 40 ^e excédent	- 950 21 ^e déficit	- 1 270 14 ^e déficit
Albanie	- 20 64 ^e déficit	--	- 12 35 ^e déficit
TOTAL ZONE	+ 1 138	- 12 969	+ 5012

Source : Douanes

En 1989, nous sommes déficitaires avec tous les pays d'Europe centrale et orientale sauf avec la Yougoslavie la Bulgarie et la R.D.A.

Ainsi que le décrit le tableau ci-dessous, nos exportations vers ces pays sont essentiellement industrielles (83 %), avec 29 % pour les biens d'équipement professionnels, 18 % pour la chimie, 16 % pour les biens de consommation et 12 % pour les métaux et les produits de leur travail. L'agro-alimentaire (17 %) est principalement représenté par les céréales, la viande et l'eau-de-vie.

Nos achats sont concentrés sur les produits énergétiques qui représentent 39 % de nos importations totales en provenance de l'Est, avec 13 % pour le gaz naturel (U.R.S.S.), 12 % pour le pétrole brut (U.R.S.S.) et les produits pétroliers raffinés

(Bulgarie, R.D.A., Roumanie, U.R.S.S.). Le reste de nos achats se répartit entre l'agro-alimentaire (10 %), les biens de consommation (14,5 %), les métaux et les produits de leur travail (11,7 %, dont 3 % pour les métaux non ferreux bruts, 2 % pour l'aluminium et les produits finis sidérurgiques) et la chimie (11 %).

Echanges entre la France et l'Europe de l'Est en 1989

(en millions de francs et en %)

	Import	Export	Solde	Taux de couverture
Produits agricoles	1 340,2	2 842,1	1 501,9	212,1
Produits des IAA	2 086,1	1 722,6	- 363,5	82,6
Total produits agro-alimentaires	3 426,3	4 564,7	1 138,4	133,2
Energie	13 049,8	81,0	- 12 968,8	0,6
Matières premières	160,9	15,2	- 145,7	9,4
Métaux et prod. trav. mét.	3 962,6	3 301,8	- 660,8	83,3
Produits chimiques	3 622,1	4 918,7	1 296,6	135,8
Produits intermédiaires	7 745,6	8 235,7	490,1	106,3
Biens d'équipement prof.	1 775,8	7 818,0	6 042,2	440,3
Biens d'équipement ménager	988,2	174,9	- 813,3	17,7
Automobile	1 280,5	780,1	- 500,4	60,9
Pièces détachées, véhic. utilit.	673,0	1 144,7	471,7	170,1
Biens de consommation	4 922,3	4 244,3	- 678,0	86,2
Produits élaborés	9 639,8	14 162,0	4 522,2	146,9
Total produits industriels	17 385,4	22 397,7	5 012,3	128,8
Divers	64,8	31,1	- 33,7	48,0
TOTAL TOUS PRODUITS	33 926,3	27 074,5	- 6 851,8	79,8

Sources : Douanes

B - UN PROBABLE RALENTISSEMENT DE NOTRE COMMERCE EXTERIEUR EN 1990 ET 1991

En 1990, nos exportations progresseront probablement à rythme plus ralenti que les deux années précédentes ; elles seront en effet pénalisées par une perte de compétitivité-prix liée à l'appréciation du franc et à la baisse des exportations d'Airbus. En outre, le moindre dynamisme des

importations des pays de l'O.C.D.E., reflétant l'affaiblissement de leur croissance, aura pour conséquence un ralentissement de la demande mondiale adressée à la France.

Par ailleurs, on pourrait observer une compensation entre, d'une part, la vigueur des importations des pays de l'OPEP (la France bénéficiant particulièrement des importations de l'Algérie engagée dès le début de l'année 1990) et, d'autre part, le ralentissement des importations des autres pays en développement.

Le déficit commercial FAB/FAB pourrait se maintenir autour de - 40 milliards en 1990 et atteindre - 50 milliards en 1991, en raison de l'alourdissement de la facture pétrolière. Ces prévisions tablent sur une poursuite de la croissance de l'excédent agro-alimentaire qui passerait de 48 milliards en 1989 à 55 milliards puis 58 milliards en 1990 et 1991, sur une aggravation du déficit énergétique à 87 milliards en 1990 puis 103 milliards en 1991, contre - 85 milliards en 1989, enfin sur la stabilisation du déficit industriel autour de 60 milliards de francs.

III - L'ANALYSE DES TENDANCES DE FOND

A - UN NOUVEAU RECORD HISTORIQUE POUR L'EXCEDENT AGRO-ALIMENTAIRE

1. L'évolution générale et les perspectives

Depuis 1979, le solde agro-alimentaire de la France n'a cessé d'être excédentaire, à l'exception de quelques crises cycliques, telles celles des années 1982 et 1986, liées à la détérioration du cours mondial des céréales. Cette évolution a été favorisée par la double impulsion d'une demande internationale en nette reprise et de cours mondiaux élevés.

L'année 1989 confirme de nouveau cette tendance lourde à l'amélioration de notre solde agro-alimentaire. L'excédent s'est en effet élevé à 50,9 milliards de francs, en augmentation de plus de 20 % par rapport à celui de 1988 (41,6 milliards de francs).

Ce résultat est dû à un accroissement de 12,8 % de nos exportations qui atteignent 183,5 milliards de francs, tandis que nos

achats de produits agro-alimentaires progressent de 9,5 % pour s'établir à 132,6 milliards de francs.

En outre, le taux de couverture a poursuivi son amélioration, atteignant 138,3 % en 1989, en hausse de 4 % par rapport à 1988, ainsi que l'indique le tableau ci-dessous :

Evolution du solde agro-alimentaire
(milliards de francs)

	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Exportations	137,5	146,5	138,9	143,5	162,7	183,5
Importations	107,7	112,3	110,7	111,8	121,1	132,6
Solde	29,8	34,2	28,2	31,7	41,6	50,9
Taux de couverture en %	127,7	130,5	125,4	128,3	134,4	138,3

La bonne tenue de l'excédent agro-alimentaire se caractérise par la prédominance des céréales et des vins et spiritueux.

Les perspectives pour l'année 1990 sont toutefois incertaines. En effet, le premier semestre s'inscrit encore à la hausse ; le retournement de la conjoncture céréalière pourrait cependant conduire, à terme, à un tassement de l'excédent agro-alimentaire.

L'excédent cumulé de la balance agro-alimentaire française sur les six premiers mois de l'année 1990 a atteint 28,5 milliards de francs, en amélioration de 4,4 milliards de francs par rapport à 1989. Cet accroissement est imputable à la progression de nos exportations, notamment de céréales dont l'excédent s'est amélioré de 2,1 milliards de francs.

Toutefois, la chute des cours des céréales qui tend à réduire notre excédent sur les pays tiers risque, au cours du second semestre de l'année 1990 et de l'année 1991, de venir ralentir ces performances.

2. Les principaux produits

L'analyse sectorielle met en évidence le rôle fondamental joué par le secteur des céréales et celui des vins et spiritueux.

Le secteur des céréales et des produits de leur première transformation (farine et malt) joue un rôle majeur, dégageant un solde positif de 35,2 milliards de francs, en augmentation de près de 4 milliards de francs par rapport à 1988, et retrouvant ainsi presque le niveau record atteint en 1985.

Un autre secteur remarquable, celui des vins et spiritueux, génère en 1989 un excédent de 29,2 milliards de francs, enregistrant ainsi une progression deux fois plus importante que la progression annuelle habituelle (avec + 3,5 milliards de francs).

Par ailleurs, la bonne tenue du cours du sucre a permis de dégager un excédent de 8,5 milliards de francs, en progression de 30 %.

Le solde des produits laitiers s'améliore (à 11,9 milliards de francs), ce résultat masquant toutefois une dégradation, sur moyenne période, du taux de couverture.

Nos échanges de produits d'épicerie sèche et de conserves ont vu leur dégradation se poursuivre, leur déficit passant à - 8,1 milliards de francs. Cette situation reflète à la fois la persistance d'une certaine insuffisance de l'appareil de production français dans le secteur ainsi que la transformation des habitudes de consommation. On relève, en effet, la dégradation constante des postes des conserves et jus de fruits, des conserves de poissons et crustacés et de la boulangerie-biscuiterie.

Par ailleurs, l'élévation du niveau de vie et la faiblesse de l'offre française se reflètent dans l'aggravation du déficit des plantes et de la floriculture qui dépasse désormais 3,2 milliards de francs.

3. L'analyse par secteur géographique

L'analyse géographique révèle un léger tassement sur la C.E.E. et une forte réduction du déficit sur les pays tiers.

	C.E.E.			PAYS TIERS		
	1987	1988	1989	1987	1988	1989
Exportations	106,1	123,1	133,7	42,1	45,3	55,5
Importations	69,3	76,3	85,6	49,7	52,9	55,4
Solde	36,8	46,9	48,1	-7,6	-7,6	+ 0,1
Taux de couverture en %	153	161	156	84,7	85,6	100,2

Source : Douanes

On note donc une progression très sensible de nos ventes hors C.E.E., qui contribue presque intégralement à l'amélioration de notre solde global. De plus, une fraction importante des achats des pays tiers transitant par des ports européens (ceux des Pays-Bas notamment), leur part s'avère sous estimée.

La C.E.E. reste cependant notre principal débouché avec près de 70 % des ventes et il convient de relever la très forte progression de nos exportations vers le marché espagnol où notre commerce atteint le quasi-équilibre alors que la France était précédemment structurellement déficitaire.

Le poids accru des pays-tiers dans nos débouchés, lesquels absorbent un peu plus de 30 % de nos ventes, résulte de la progression de leurs achats de céréales, de vins et spiritueux, de sucre et de produits laitiers.

B - L'ALOURDISSEMENT DE LA FACTURE ENERGETIQUE

Déterminé par l'évolution du prix du pétrole brut et le cours du dollar, le montant de la facture énergétique s'est d'abord accru jusqu'en 1984 puis s'est réduit considérablement depuis 1986, à la suite de la chute du prix du pétrole et du reflux du dollar. L'année 1989 n'a cependant pas confirmé la tendance enregistrée au cours des trois années précédentes.

En effet, en 1989, nos importations totales d'énergie (106,4 milliards de francs) ont été supérieures de 20,8 milliards à celles de l'année précédente. En ce qui concerne le solde énergétique net (83 milliards de francs en 1989), le déficit s'est accru de 16,5 milliards (+ 25 %).

Ces résultats ont été largement imputables à la hausse du prix moyen du pétrole brut (17,8 dollars le baril, soit + 21 % en dollars) et la détérioration (de 7 %) du taux de change franc/dollar.

	Importations de produits énergétiques	Solde énergétique
1980	151,7	- 132,9
1981	186,9	- 161,6
1982	201,6	- 177,9
1983	194,8	- 168,7
1984	218,0	- 188,7
1985	213,6	- 180,6
1986	111,4	- 89,7
1987	100,8	- 82,3
1988	85,6	- 66,6
1989	106,4	- 83,1

Par ailleurs, le taux d'indépendance énergétique a reculé de 1 % en 1989, passant ainsi de 48,3 % en 1988 à 47,4 % en 1989, ceci étant essentiellement dû à la baisse de 35 % de la production nationale d'hydro-électricité.

Le montant de la facture énergétique devrait s'alourdir de nouveau en 1990 et 1991.

Le tableau ci-dessous indique le montant que pourrait atteindre la facture énergétique, en fonction de l'évolution de ses deux principaux déterminants (le prix du baril en dollars et le cours du dollar en francs) :

(en milliards de francs)

		Facture énergétique (1)		Ecart par rapport à la facture de référence (2)	
		1990	1991	1990	1991
DOLLAR	BARIL				
	25 \$	116	125	+ 13	+ 32
5,70 FF	30 \$	130	162	+ 27	+ 59
	35 \$	143	189	+ 40	+ 86
	25 \$	112	131	+ 9	+ 28
5,50 FF (3)	30 \$	125	155	+ 22	+ 52
	35 \$	139	183	+ 36	+ 80

(1) hors exportations

(2) soit 103 milliards en 1990 avec un baril à 17 dollars et un dollar à 5,70 francs

(3) dollar à 5,30 francs sur le second semestre

Source : Ministère du commerce extérieur

C. LA DEGRADATION DU SOLDE INDUSTRIEL

1. Une dégradation datant de 1984

A la suite du choc pétrolier de 1979, le recyclage des pétrodollars a permis une progression tendancielle de notre solde industriel jusqu'en 1984.

A partir de 1984, nos échanges industriels civils ont perdu 148 milliards de francs en cinq ans, passant d'un excédent de + 65,1 milliards de francs en 1984 à un déficit de - 66,7 milliards de francs en 1988 et de - 83,2 milliards de francs en 1989. En 1989, le

déficit s'est encore creusé, mais à un rythme ralenti, d'un montant de 17 milliards de francs. En effet, dans un contexte de forte croissance des échanges, nos exportations ont augmenté moins vite que nos importations (+ 14,5 % contre + 15,3 %). Depuis 1984, l'industrie française a ainsi abandonné 12 % de sa part de marché industriel et a connu parallèlement une forte poussée de la pénétration étrangère puisque celle-ci est passée de 28,5 % en 1984 à 35,6 % en 1989.

Une partie de la dégradation doit être imputée à divers facteurs conjoncturels : décalages conjoncturels défavorables, mais aussi baisse de revenus des pays producteurs de pétrole liée au contre-choc pétrolier de 1986 et enfin, baisse du dollar qui s'est traduite par un regain de compétitivité des pays de la zone dollar (Etats-Unis et nouveaux pays industrialisés d'Asie).

Cependant, compte tenu de l'ampleur de la dégradation, il faut également conclure que l'industrie française a souffert de problèmes plus structurels (tels qu'une mauvaise adaptation de notre offre tant quantitative que qualitative et un effort à l'exportation insuffisant.)

Toutefois, la compétitivité des coûts salariaux unitaires a continué de s'améliorer en 1989.

En 1990 et 1991, la crise du Golfe persique aura vraisemblablement un impact négatif sur notre balance commerciale, une partie du transfert lié à l'accroissement de la facture énergétique revenant cependant sous forme de commandes industrielles. En effet, tandis que la crise aura un impact récessif sur les principaux pays industrialisés, sur les pays d'Europe centrale et orientale et sur les pays en développement non pétroliers, les pays producteurs de pétrole pourraient en revanche nous adresser un supplément de demande.

Il est toutefois probable que, dans un premier temps, nos exportations progressent moins rapidement que nos importations, provoquant ainsi des pertes de marché, une amélioration des termes de l'échange permettant cependant de limiter le déficit industriel.

Mais, à plus long terme, nos importations en volume pourraient connaître un fléchissement, lié à un ralentissement de l'activité économique.

2. L'analyse sectorielle

La dégradation du solde des échanges industriels civils est imputable pour les trois-quarts aux échanges de biens intermédiaires et pour le quart restant à nos échanges d'automobiles.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de notre solde industriel depuis 1984.

Evolution du solde industriel

(En milliards de francs.)

	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Produits industriels	97,1	81,5	32,5	- 10,5	- 42,5	- 55,9
Dont :	31,6					
- militaire	65,5	30,4	34,1	26,2	24,4	27,4
- industriel civil		51,1	- 1,6	- 36,7	- 66,7	- 83,3
Dont :						
- biens intermédiaires	6,9	5,0	- 9,9	- 16,8	- 22,8	- 39,6
- biens d'équip. prof.	36,6	27,0	7,7	- 3,4	- 24,5	- 18,9
- autos, pièces dét., etc.	33,4	32,7	29,2	22,9	23,7	17,7
- biens d'équip. mén.	- 8,2	- 8,7	- 12,1	- 14,6	- 16,4	- 15,6
- biens de cons. courante	- 3,0	- 3,4	- 16,4	- 24,8	- 24,1	- 26,6

En italique : Données 1988, nouvelle nomenclature

Source : Douanes

• Le déficit de nos échanges de biens intermédiaires est particulièrement marqué en 1989, le solde du secteur s'établissant à - 39,6 milliards de francs contre - 22,8 milliards en 1988.

La conjugaison d'une demande intérieure faible, de l'apparition de goulots d'étranglement et de la vive progression du prix de certains produits a provoqué une croissance de nos importations de biens intermédiaires très supérieure à celle de nos exportations (+ 17,6 % contre + 12,5 %).

• Le commerce extérieur de matériel de transport s'est sensiblement dégradé en 1989, notre excédent s'étant réduit

de 5 milliards de francs (+ 17,7 milliards de francs en 1989 contre + 23,7 milliards en 1988).

L'essentiel de la dégradation provient, d'une part, du matériel ferroviaire et, d'autre part, des échanges de voitures particulières, l'excédent passant en effet de 10 milliards de francs en 1988 à 6,1 milliards en 1989, sous l'effet d'une forte poussée des importations.

• Le solde des échanges de biens d'équipement professionnel s'améliore, le déficit ayant été ramené de - 24,5 milliards de francs en 1988 à - 18,9 milliards en 1989.

Toutefois, cette amélioration est exclusivement imputable au doublement des livraisons d'Airbus. En effet, sans livraisons d'Airbus, le solde du secteur se dégrade de plus de 7 milliards de francs.

• Le déficit des échanges de biens de consommation se réduit légèrement, atteignant - 42,2 milliards de francs en 1989, sous l'effet d'une croissance des exportations plus vive que l'accroissement des importations.

• L'excédent des échanges de matériel militaire s'améliore de 3 milliards de francs, passant de 24 milliards de francs en 1988 à 27,2 milliards en 1989.

Les ventes de matériel militaire représentent ainsi toujours notre premier excédent industriel, et la France reste le troisième exportateur mondial de matériel militaire.

Toutefois, l'effritement très sensible des prises de commandes en 1989 se fera sentir, compte tenu du décalage des livraisons, les années ultérieures.

3. Les échanges avec nos principaux partenaires

Nos exportations de biens industriels, en 1989, se sont très fortement développées en direction des pays de l'ASEAN (+ 41,9 %) et des nouveaux pays industrialisés. Leur progression vers les pays de l'O.C.D.E. hors C.E.E. est en revanche modeste (+ 8,7 %), ce qui génère une dégradation de notre taux de couverture à l'égard de ces pays de 4,3 %.

DEUXIEME PARTIE

Les orientations de la politique du commerce extérieur et l'évolution des crédits

I. LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR

A. LE SOUTIEN AU COMMERCE COURANT

1. Le développement international des P.M.E.

Le développement du tissu des P.M.E. exportatrices doit rester une priorité, et le dispositif public a un grand rôle à jouer dans ce domaine.

A cet égard, les collectivités locales se voient confier un rôle accru dans le cadre des nouveaux contrats de plan Etat-Région (1989-1993). Ces derniers, favorisant l'aide directe aux entreprises, privilégient quatre types d'actions : la découverte, puis le développement, du processus export par les P.M.E. par une aide à la prospection initiale, le renforcement des structures export des entreprises et le développement de leur participation à des foires, missions et manifestations à l'étranger.

Par ailleurs, l'assurance prospection continue d'assurer le financement partiel des dépenses de prospection sur un ou plusieurs marchés étrangers pendant la période au cours de laquelle cette prospection n'engendre pas ou peu de recettes d'exportation. Cette procédure est complétée par l'assurance prospection simplifiée et l'assurance foire, plus particulièrement destinées aux P.M.E. débutantes à l'exportation.

Les chiffres d'affaires générés par ces procédures sont en constante progression. Alors que celles-ci font donc preuve d'efficacité, votre Commission regrette que les dotations budgétaires qui leur sont destinées s'inscrivent en diminution depuis 1988 (soit 490 millions de francs pour 1991).

De même, le CODEX constitue le principal outil mis à la disposition des P.M.E. ayant déjà une première expérience à l'exportation. Il leur donne la possibilité de réaliser des montages financiers combinant les divers instruments permettant aux P.M.E. de réaliser une ou plusieurs implantations à l'étranger. En contrepartie du soutien public qui lui est apporté si son projet se révèle porteur d'exportations, l'entreprise s'engage à réaliser un effort financier et humain significatif et à mettre en oeuvre les moyens nécessaires au programme qui a reçu l'approbation du CODEX.

Il permet la prise en compte de dépenses importantes nécessitées par l'implantation à l'étranger qui sont, d'une part, difficilement éligibles aux procédures classiques de financement et qui, d'autre part, venant de P.M.E., ne suscitent que très difficilement l'intérêt de financiers privés (sociétés de capital risque notamment).

Depuis 1985, 261 programmes ont ainsi reçu le soutien du CODEX ; ils concernent les pays de la zone O.C.D.E. ainsi que les nouveaux pays industrialisés du Sud-Est asiatique. Depuis le mois d'avril 1990, le CODEX peut également intervenir en U.R.S.S., ancienne R.D.A. et Tchécoslovaquie.

2. Premier bilan du plan de développement des exportations

Un plan export a été mis en place en janvier 1989 dans le but d'inscrire le développement du potentiel exportateur de l'économie française dans une action à long terme.

Cette action a pour ambition de supprimer certains handicaps structurels : insuffisance de l'offre française, faible implantation de nos entreprises à l'étranger, étroitesse du tissu exportateur et manque de cadres formés aux réalités internationales d'entreprises.

Dans cette perspective, le plan export s'articule autour de quatre objectifs : moderniser le réseau d'appui aux entreprises, assurer une meilleure coordination des actions de l'Etat, développer la formation et créer un Comité pour l'image de la France à l'étranger.

Les deux principaux volets de ce plan, à savoir la Charte nationale de l'exportation et la formation au commerce international, ont connu un rythme soutenu de mise en oeuvre. Par ailleurs, le Comité a commencé à fonctionner.

a) La Charte nationale de l'exportation en France et à l'étranger

• La charte a été mise en oeuvre dans les régions. Ainsi, à l'heure actuelle, des conventions rassemblent tous les partenaires directement impliqués et organisent l'association aux travaux de tous les organismes dont l'apport peut s'avérer utile.

D'une manière générale, les actions régionales ont porté sur les domaines suivants :

- réalisation de guides destinés à informer les entreprises sur différents partenaires en matière de commerce extérieur ;

- programme recensant pour l'année l'ensemble des actions des différents partenaires en matière de commerce extérieur ;

- journées de formation aux techniques de l'exportation, allant de la simple sensibilisation jusqu'à la présentation de matières complexes ;

- et séminaires d'information concernant des pays et/ou des secteurs.

• La Charte a également été mise en oeuvre dans trois pays-tests : la R.F.A., l'Espagne et le Royaume-Uni.

En R.F.A., le travail engagé depuis l'été dernier a permis :

- de mettre en place le S.A.P.E.X (Service d'accompagnement des entreprises à l'exportation), c'est-à-dire de définir précisément la nature et le tarif des prestations offertes ainsi que le rôle exact de chacun des intervenants ; la facturation est entrée en vigueur le 1er janvier 1990 ;

- d'étudier les modalités d'une collaboration quasi-organique avec le C.F.C.E. (correspondance sectorielle) ;

- et de mettre au point l'information, l'accueil et l'orientation des entreprises.

En Espagne, la convention signée le 30 janvier dernier définit le contenu du Réseau Coordonné de Services aux entreprises françaises en précisant la répartition des compétences, le catalogue des produits et leurs prix.

Au Royaume-Uni, où la Convention a été mise en place en février 1990, une brochure décrivant les prestations proposées et leur facturation a été établie.

Les services offerts par ce réseau à l'étranger sont très complets, recouvrant les problèmes de connaissance du marché, de prospection, de promotion et de logistique de l'implantation.

Alors que les informations générales ou ponctuelles sont gratuites, les études sectorielles et les premiers contacts sur le terrain sont tarifés en tenant compte d'un ticket modérateur, tandis que les prestations personnalisées sont facturées en tenant compte du prix du marché.

Le bilan que l'on peut dresser de cette très récente expérience semble positif :

- les entreprises répondent de manière positive aux propositions qui leur sont faites par le nouveau réseau ;

- les agents des postes d'expansion économique ont rapidement adopté les nouvelles méthodes de travail ;

- la répartition des tâches entre les différents partenaires semble bien comprise et leur bonne coordination évite les redondances.

- Le C.F.C.E. (Centre français du commerce extérieur) joue le rôle de centrale d'information ; il est prévu que cette coopération s'inscrive dans le cadre des conventions régionales et des conventions d'association à l'étranger.

- Enfin, une politique de communication est mise en oeuvre pour la promotion de ce réseau français de liaison pour l'exportation (REFLEX).

b) La formation au commerce international

En 1989, les actions dans ce domaine ont privilégié la création de centres binationaux de formation au commerce extérieur.

Par ailleurs, des actions de formation au niveau bac + 2 ont été mises en oeuvre, afin de prévoir une année complémentaire de formation, essentiellement à l'étranger, en établissement de formation et en entreprise. Enfin, de nombreux projets ont été mis en place dans le cadre de la formation permanente.

Ces efforts doivent être activement poursuivis. En effet, l'insuffisante formation des cadres français aux langues étrangères et au commerce international constitue une faiblesse structurelle de

l'économie française, à laquelle il est de plus en plus urgent de remédier.

c) Le Comité pour l'image de la France à l'étranger

Mis en place à l'automne 1989, celui-ci s'est vu confier trois missions :

- collecter les études sur l'image de la France et de ses produits, assurer leur synthèse et les compléter ;

- sensibiliser les acteurs économiques à cette dimension de notre compétitivité ;

- et coordonner les actions menées afin d'assurer leur cohérence et de susciter des initiatives communes.

A cet égard, des actions au Japon, en Corée, aux Pays-Bas, en Suède et aux Etats-Unis seront prochainement menées.

En outre, un colloque sur les techniques françaises sera organisé en 1991, notamment en Espagne, en Italie et au Canada. Cependant, l'Allemagne et la Corée du Sud demeurent les deux pays prioritaires de l'action du Comité.

B. LE SOUTIEN AUX GRANDS CONTRATS

Les grands contrats sont très importants pour l'économie et la balance commerciale françaises puisqu'ils représentent en moyenne une centaine de milliards de francs de flux d'exportation de biens d'équipement à forte valeur ajoutée, souvent dans des secteurs de pointe.

En revanche, leur coût pour les finances publiques est aujourd'hui élevé. En 1989, la charge budgétaire de l'assurance-crédit a ainsi atteint 12 milliards de francs.

Ce coût a essentiellement pour origine la crise des paiements des pays en voie de développement (environ 90 % des indemnités servies par la COFACE sont dues à une défaillance généralisée du pays emprunteur).

Depuis 1984, la politique mise en oeuvre a eu comme axe central la réorientation des grands contrats vers les pays solvables. Les principales mesures prises en ce sens consistent en :

- une sélectivité accrue dans la garantie par la COFACE des crédits commerciaux à moyen et long terme : les engagements nouveaux sont désormais plafonnés sur 41 pays et 45 pays sont totalement exclus des garanties à plus d'un an ; par ailleurs, différentes dispositions ont été prises afin de mieux ajuster les décisions de prises en garantie à l'évolution du risque pays et de mieux prendre en compte la manière dont les pays ayant obtenu un accord de consolidation s'acquittent de leurs obligations ;

- un renforcement de l'utilisation des prêts du Trésor sur les marchés les plus solvables, où les conditions de la concurrence internationale tendent à faire des crédits d'aide un instrument de financement de droit commun ; l'Asie a ainsi reçu 45 % des prêts accordés en 1989 ; le recul par rapport à 1988 est dû à la part importante perçue par le Maghreb et particulièrement par l'Algérie (17 %) ;

- la concentration des autres procédures de soutien (la garantie du risque économique et le fonds ingénierie) sur les zones économiques les plus dynamiques et les plus solides financièrement ;

- l'adaptation des procédures de garantie et de financement des avions gros porteurs (garantie inconditionnelle de la COFACE, aménagement du barème des primes d'assurance-crédit, des durées et des taux...).

La réorientation de nos exportations de grands contrats est aujourd'hui bien engagée, comme en témoigne l'évolution de la répartition des commandes de contrats civils : on peut estimer que la part des pays à risque est de l'ordre de 20 %, celle des pays intermédiaires de 35 % environ, les pays solvables représentant près de la moitié du total, alors qu'en 1985 ces trois catégories de pays représentaient chacune environ le tiers des commandes. Les commandes aéronautiques sont, quant à elles, réalisées à plus de 90 % sur des pays solvables et leur poids croissant (81 milliards de francs en 1989 contre 48 milliards de francs pour les autres contrats civils) contribue au redéploiement géographique de nos exportations de grands contrats.

C. LA NECESSITE DE DEVELOPPER LA PRESENCE DES ENTREPRISES FRANCAISES DANS LES PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

1. Le nécessaire effort de la France

Ainsi que le souligne le rapport d'information de la mission de la commission des affaires économiques et du plan effectuée en Tchécoslovaquie, Pologne et Hongrie pour étudier l'évolution économique de ces pays et leurs relations économiques, commerciales et financières avec la France :

Dans ces pays "la présence française est très inférieure à celle de l'Allemagne. La France ne peut jouer un rôle dans cette partie de l'Europe qu'au prix d'un effort rapide et déterminé". Cette présence "ne peut être que le résultat d'une volonté déterminée de l'Etat et des entreprises".

En effet, ainsi qu'il a été souligné précédemment, si la France est le 4ème fournisseur des pays de l'Est, après la R.F.A., l'Italie et l'Autriche en 1989, ses exportations ne représentent cependant que 6,4 % des exportations de l'O.C.D.E. dans ces pays, ainsi que l'indique le tableau ci-dessous.

LES PRINCIPAUX FOURNISSEURS DES PAYS DE L'EST

PAYS	PART DANS LES IMPORTATIONS OCDE DES PAYS DE L'EST (en %)	RANG
RFA	25.7 (1)	1
Italie	9.4	2
Autriche	8.8	3
France	6.4	4
USA	5.7	5
Royaume-Uni	4.8	6
Suisse	4.8	7
Pays-Bas	4.1	8
Japon	3.3	9
Suède	2.8	10

(Source : FAI - Rapport annuel 1989)

(1) Sans les exportations vers la RDA

Trois possibilités principales semblent exister pour renforcer la présence française sur ce marché fort de 429 millions d'habitants : le développement de l'exportation directe, les décisions d'investissement sur place - productif ou commercial - notamment sous forme des sociétés mixtes, et l'exportation à partir d'un pays tiers situé près de la zone et possédant de meilleures relations commerciales que la France avec le pays considéré (l'Allemagne notamment).

Dans le nouveau contexte d'ouverture des pays d'Europe centrale et orientale, l'Etat doit aider les entreprises à relever ce pari commercial.

2. Aider les entreprises françaises à développer leur activité dans ces pays

En premier lieu, les mesures prises, sur le plan communautaire et national, en faveur des pays d'Europe centrale et orientale peuvent avoir des retombées positives indirectes sur les entreprises françaises.

A cet égard, les principales aides communautaires ont notamment consisté en une aide alimentaire à la Pologne, le programme PHARE (destiné à financer des actions en faveur de l'investissement, la formation, l'environnement et le secteur agro-alimentaire) ainsi que des prêts de la B.E.I. (Banque Européenne d'Investissement) et de la C.E.C.A. (Communauté Économique du Charbon et de l'Acier).

Par ailleurs, participent du même esprit la restructuration de la dette polonaise, la participation au fonds de stabilisation du zloty, la création de la B.E.R.D. (Banque Européenne de Reconstruction et de Développement), les prêts de la banque mondiale et les nombreuses actions de formation de cadres étrangers à la gestion.

En second lieu, nos entreprises peuvent recourir au dispositif de soutien public axé dans trois directions :

- le soutien aux opérations de prospection et de recherche d'information :

. A cet égard, le C.F.C.E. joue le rôle de première approche des marchés qui est le sien. De même, notre réseau de postes d'expansion économique est plus étoffé et spécialisé que les réseaux publics étrangers. De plus, diverses mesures permettront aux entreprises d'accéder plus facilement à l'information sur cette zone

(renforcement des postes d'expansion, avec la création d'un poste à Cracovie par exemple, création d'antennes supplémentaires, création d'une banque de données au C.F.C.E.).

. Une enveloppe de 200 millions de francs a été dégagée pour financer différentes actions de coopération sous l'égide de la Mission interministérielle pour l'Europe centrale et orientale.

. Les conditions de fonctionnement de notre système d'assurance prospection ont été améliorées sur les pays de l'Europe de l'Est (augmentation de la quotité garantie, allongement de la période de garantie et prise en compte des dépenses engagées dans le cadre de la recherche de partenaires).

- *le soutien aux investissements :*

. En matière d'investissement, des aides au financement sont disponibles (ex R.D.A., Tchécoslovaquie, U.R.S.S., Pologne et Hongrie). Dans ces deux derniers pays, il s'agit de dispositifs créés spécialement à cet effet et dotés d'enveloppes spécifiques (900 millions de francs sur trois ans pour la Pologne, 50 millions de francs pour la Hongrie).

. De plus, l'investissement peut être garanti contre le risque politique par la COFACE et la B.F.C.E. sur la plupart des pays de la zone. Enfin, un fonds de garantie géré par la SOFARIS permet de garantir les investissements des P.M.E. contre le risque économique.

- *l'assurance -crédit :*

Dans ce domaine, la COFACE fait partie des assureurs-crédits des pays occidentaux ayant une politique ouverte, soit totalement (U.R.S.S., Tchécoslovaquie et ex R.D.A.), soit avec des plafonds (Pologne, Hongrie, Roumanie et Yougoslavie), soit de manière restrictive (Bulgarie). L'Allemagne, l'Italie et la Belgique ont des politiques comparables.

Si le dispositif de soutien public aux entreprises souhaitant travailler dans cette zone a été amélioré, l'effort est sans doute encore insuffisant.

II. L'EVOLUTION DES CREDITS

Les dépenses se rapportant directement au commerce extérieur sont réparties entre trois fascicules budgétaires : les services financiers, les charges communes et les comptes spéciaux du Trésor.

Ces dépenses peuvent être ventilées selon trois grands types d'action : les moyens des services et organismes chargés de la promotion des exportations ; les aides financières à l'exportation ; les prêts consentis aux exportateurs français ou aux acheteurs étrangers.

A. LES MOYENS DES SERVICES ET ORGANISMES CHARGES DE LA PROMOTION DU COMMERCE EXTERIEUR

Les crédits budgétaires de l'expansion économique à l'étranger, présentés dans le fascicule des services financiers (titre III), rassemblent les crédits relatifs au réseau des postes d'expansion économique, les crédits des directions régionales du commerce extérieur, les crédits d'intervention publique aux organismes chargés de soutenir le commerce extérieur (C.F.C.E., C.F.M.E., ACTIM), les crédits de la formation au commerce extérieur, et les crédits du fonds ingénierie.

Pour 1991, les crédits atteignent 1 299,4 millions de francs, soit une hausse très modeste de 3,8 % par rapport à 1990.

1. Le service de l'expansion économique à l'étranger (S.E.E.E.)

Les crédits couvrent les dépenses des postes d'expansion économique à l'étranger (P.E.E.) et les directions régionales du commerce extérieur (D.R.C.E.).

Ils connaissent une augmentation modeste d'environ 2,2 % au total. Les crédits de personnel augmentent peu, alors que les crédits de fonctionnement (249,8 millions de francs) s'accroissent de 7,9 % par rapport à 1989, progressant ainsi dans les mêmes proportions que l'année précédente.

En effet, la politique menée depuis deux ans va dans le sens d'un redéploiement des postes à l'étranger, accompagné d'une réduction des effectifs compensée par une politique de recrutement de jeunes contractuels très qualifiés et plus spécialisés. Cet effort d'adaptation doit s'accompagner d'une augmentation importante du budget formation et d'une plus grande mobilité des agents. A cet égard, le projet de loi de finances pour 1991 prévoit une forte réduction des frais de déplacement des postes d'expansion économique, plus que compensée par des crédits importants (+ 4,7 millions de francs) au titre des frais de déplacement du ministère du commerce extérieur.

Il est prévu, parallèlement, de poursuivre la modernisation des postes. L'outil informatique joue en effet un rôle essentiel dans cette politique en permettant aux agents, grâce à l'amélioration des applications existantes standardisées, de rendre plus efficacement service aux entreprises, notamment dans le cadre d'une meilleure coopération avec nos partenaires (C.F.C.E., chambres de commerce...), au moment même où il leur est demandé de facturer une partie de ces services.

2. Les subventions aux organismes de promotion du commerce extérieur

Ces subventions (inscrites au budget des services financiers, titre IV), qui traduisent les actions publiques pour l'expansion économique à l'étranger et la coopération technique connaîtront une augmentation de 5,1 %, après avoir baissé de 4,4 % en 1990. Elles s'élèveront à 337,3 millions de francs. Ces organismes devront cependant continuer de développer une politique active de ressources propres.

a) Le Centre français du commerce extérieur (C.F.C.E.)

Le C.F.C.E. constitue un instrument essentiel de la politique d'information, de conseil et de promotion mise en oeuvre par les pouvoirs publics au profit des entreprises, particulièrement dans le cadre du plan de soutien à l'export.

La dotation de l'Etat en faveur du C.F.C.E. augmentera de 5,8 % avec des crédits budgétaires de 157,2 millions de francs.

Outre l'évolution des dépenses de personnel, ces crédits supplémentaires sont destinés, d'une part, au Comité pour l'image de la France à l'étranger (4 millions de francs) et, d'autre part, aux clubs pays (2 millions de francs), dont le C.F.C.E. a la gestion.

Par ailleurs, les ressources propres du C.F.C.E. représentent environ 40 % de ses ressources totales en 1990.

b) Le comité français des manifestations économiques à l'étranger (C.F.M.E.)

Le C.F.M.E. a pour mission de favoriser et d'organiser la participation des entreprises françaises aux salons internationaux se déroulant à l'étranger.

Après avoir couvert 184 foires et salons à l'étranger en 1989, auxquels 33.704 entreprises françaises ont participé, le C.F.M.E. prévoit de participer à 187 foires et salons spécialisés en 1990.

A l'heure actuelle, il consacre 48 % du total des moyens mis en oeuvre aux pays de l'Europe occidentale, 17 % à l'Amérique du Nord et 17 % à l'Asie.

Les crédits inscrits en faveur du C.F.M.E. pour 1991 progressent de 5,4 % et s'établissent à 78 millions de francs.

Ces crédits supplémentaires sont destinés à développer un programme d'actions dans les pays d'Europe centrale et orientale et à financer la participation française à la foire de Hanovre en 1992.

c) L'Agence pour la coopération technique, industrielle et économique (ACTIM)

L'ACTIM a pour mission de promouvoir les technologies françaises à l'étranger et de préparer l'action commerciale des entreprises sur les marchés extérieurs, particulièrement dans le secteur des biens d'équipement. Enfin, elle cherche à favoriser le développement des implantations françaises à l'étranger.

En 1988, elle a reçu 1.402 professionnels étrangers dans le cadre d'opérations de coopération bilatérale ou multilatérale (contre 1.783 en 1990) ; par ailleurs, elle a organisé à l'étranger 18 colloques destinés à promouvoir le savoir-faire des entreprises françaises et envoyé 568 spécialistes français (contre 486 en 1990), essentiellement pour des missions de conseil.

Par ailleurs, l'ACTIM participe à des programmes de coopération industrielle dont l'objectif est de développer le partenariat entre entreprises françaises et étrangères et de faciliter

les co-investissements industriels (Québec, Thaïlande, Corée du Sud, Maroc, Mexique, Taiwan, Tunisie, Turquie). Dans le cadre du programme de coopération industrielle franco-québécois, 16 accords de coopération ont été signés. En Thaïlande, le nombre des sociétés françaises implantées est passé de 8 en octobre 1988 à 19 fin 1989.

Enfin, l'ACTIM a organisé et géré l'envoi de 1.873 Volontaires du service national en entreprise (V.S.N.E.), contre 1.785 en 1990.

Les crédits prévus en faveur de l'ACTIM en 1991 s'élèvent à 102.4 millions de francs, en progression de 4 %.

Le programme de l'ACTIM doit marquer un effort substantiel à destination des pays d'Europe centrale et orientale par la multiplication des actions collectives (31 programmées en 1991 contre 3 initialement en 1990).

3. Les divers autres crédits

- S'agissant du budget des expositions internationales, la dotation prévue pour 1991 progresse de 11,1 % (+ 2 millions de francs) et s'établit à 20 millions de francs au total. Ces crédits supplémentaires sont destinés à financer les dépenses relatives à la participation française à l'exposition internationale de Séville prévue en 1992, et pour laquelle d'importants crédits ont été consacrés en 1990.

- S'agissant des crédits du fonds ingénierie, après avoir doublé en 1989, puis augmenté de 25 % en 1990, ils connaîtront encore une progression de 20 % en 1991 pour s'établir à 30 millions de francs. Ce fonds, grâce au financement d'études gratuites, facilite l'obtention de grands contrats.

B. LES AIDES BUDGETAIRES A L'EXPORTATION

Les crédits destinés à l'aide à l'exportation s'élèvent à 27.4 milliards de francs dans le projet de loi de finances pour 1991, en progression de 11 % par rapport à 1990.

En effet, le coût des procédures d'aide à l'exportation progresse, essentiellement du fait de la montée des sinistres, due au poids des risques pris dans le passé et à la dégradation de l'environnement international.

Dans ce contexte, votre commission estime qu'il est essentiel d'amplifier notre effort de réorientation de nos échanges géographiques et donc de soutien aux exportations vers les pays solvables.

1. Les garanties gérées par la COFACE (charges communes, chapitre 14-01, article 70)

Avec 9,1 milliards de francs, les garanties des risques afférents à l'exportation, après avoir plus que doublé en 1989 et progressé de plus de 26 % en 1990, se stabilisent en 1991.

a) L'assurance-crédit (chapitre 14-01-71)

En 1989, le solde de l'assurance-crédit interrompt sa dégradation, passant ainsi de 11,5 milliards de francs à 10,1 milliards de francs. En effet, les indemnités versées par la COFACE ont certes augmenté de 17,9 à 20,8 milliards de francs, mais les primes encaissées ont crû en s'établissant à 2,1 milliards de francs contre 1,85 milliard de francs en 1988. Les récupérations ont également progressé de 4,49 milliards de francs à 8,6 milliards de francs, tant en ce qui concerne les récupérations réelles que les ressources apportées par les refinancements de la BFCE.

Ce déficit a été financé par une dotation budgétaire de 12 milliards de francs, laquelle a permis de reconstituer la trésorerie de la COFACE.

Les perspectives pour 1990 et 1991 font apparaître une stabilisation du déficit et de la charge budgétaire de l'assurance-crédit. Pour 1990, le déficit prévu est de 7 milliards de francs, grâce à une nouvelle progression des récupérations (mais hors l'impact des décisions affectant l'Irak). En effet, la COFACE assure la gestion de la totalité des consolidations (qu'elles soient financées par le budget ou par l'emprunt), depuis 1990. Or, les effets des refinancements se traduisent dans ses comptes par une augmentation des indemnités versées. Pour 1991, le déficit est estimé à 10 milliards de francs, mais avec de très fortes incertitudes tenant notamment aux récupérations. Il est cependant très difficile d'établir des précisions fiables :

- en effet, il est tout d'abord difficile d'estimer exactement le montant des indemnités à verser, celles-ci dépendant pour l'essentiel de crises financières qui frappent les pays endettés et des calendriers de négociation des accords de rééchelonnement ou de refinancement de la dette (en 1989, les indemnités sur les pays

défaillants ont représenté plus de 85 % du total des sommes versées), ainsi que de circonstances ponctuelles imprévisibles (telles que la crise du Golfe persique) ;

- il est également difficile de prévoir quel est l'impact de ces défaillances sur la COFACE. : il dépend en effet du partage effectué entre rééchelonnement (la COFACE en supportant directement la charge) et refinancement (la B.F.C.E. prenant en charge la défaillance et opérant même des remboursements au profit de la COFACE).

Face à ces inévitables incertitudes, une dotation de 8 milliards de francs est inscrite pour 1991, soit un montant identique à celui de 1990 (lequel marquait une forte progression de + 33,3 % par rapport à l'année précédente).

b) La garantie du risque économique (chapitre 14-01-74)

Cette garantie vise à assurer une entreprise contre une hausse imprévisible de ses coûts de production pendant la période de fabrication d'un contrat à l'exportation.

Le coût de cette procédure continuant à diminuer, la dotation destinée à son financement est en régression depuis 1990 et s'établit à 635 millions de francs pour 1991 (soit - 5 %).

c) L'assurance prospection et l'assurance foire (chapitre 14-01-72)

Cette dotation est directement affectée au soutien du commerce courant. Les différentes formules (assurance prospection normale, assurance prospection simplifiée pour les P.M.E. débutant dans l'exportation, assurance foire) permettent la prise en charge partielle des dépenses de promotion et d'action commerciale sur les marchés étrangers, par le biais d'une aide à la trésorerie et d'une garantie contre l'échec commercial.

Les crédits inscrits à ce titre pour 1991 régressent de - 2 %, pour s'établir à 490 millions de francs.

2. Les bonifications d'intérêt (compte de gestion du Trésor/B.F.C.E. : charges communes, chapitre 44-98-38)

• Les bonifications d'intérêt sur crédits à l'exportation (paragraphe 10).

Cette charge est difficile à évaluer car elle dépend, d'une part, des taux auxquels sont consentis les crédits bénéficiant d'un soutien public comparés aux taux du marché et, d'autre part, de l'encours des crédits.

Depuis juillet 1989, la B.F.C.E. a perdu le monopole des crédits à long terme bénéficiant d'un soutien public du taux.

Les crédits inscrits à ce titre dans le budget pour 1991 s'élèvent à 1,6 milliard de francs, en baisse de - 6 % par rapport à 1990.

• Les bonifications d'intérêt sur crédits de consolidation (paragraphe 20).

Cette charge représente pour l'essentiel les intérêts impayés par les pays débiteurs sur les crédits de consolidation (les impayés au titre du principal sont imputés sur le compte spécial du Trésor 905-08).

Alors qu'aucun crédit n'avait été inscrit à ce titre en 1990, une dotation de 400 millions de francs est prévue pour 1991. En effet, les prévisions pour 1990 reposant sur une hypothèse de baisse de taux d'intérêt qui ne s'est pas revalorisée, les charges relatives aux crédits de consolidation ont dépassé ces prévisions.

Les crédits inscrits pour 1991 tiennent compte du niveau actuel des taux d'intérêt.

• Les refinancements de dettes voient leur coût progresser en raison du volume important d'impayés sur intérêts de consolidation.

Après une progression de + 12,5 % en 1990, la dotation inscrite pour 1991 augmente de + 55 % pour atteindre 1,4 milliard de francs. Cette très forte augmentation est notamment due à la croissance des impayés.

3. Les prêts publics à l'exportation

a) Les prêts du Trésor (Compte spécial 903-07)

Les prêts du Trésor à des Etats étrangers constituent un puissant levier de développement de nos exportations en même temps qu'un des principaux instruments de notre aide publique au développement. Ils sont consentis à bas taux d'intérêt (de l'ordre de 2 à 3 %), sur de longues durées (de 15 à 30 ans) et avec une période de carence (en général de 3 à 13 ans).

Associés à des crédits à l'exportation, ils s'intègrent dans des protocoles de crédits mixtes destinés à financer des exportations de biens d'équipement vers les pays en voie de développement.

Malgré un effort de redéploiement des crédits d'aide vers les pays solvables, le poids de l'Égypte et du Maghreb s'accroît considérablement.

La charge nette autorisée pour 1991 s'inscrit en forte progression (+ 25 %), à 4,8 milliards de francs.

b) La consolidation des dettes commerciales de pays étrangers (compte spécial 905-08)

Ce poste correspond à la charge de financement des consolidations des crédits de la Caisse centrale et des prêts du Trésor, à laquelle s'ajoutent les impayés en principal des crédits de consolidation de la B.F.C.E. La défaillance d'un nombre croissant de pays débiteurs explique l'augmentation de ce poste et la demande d'une inscription de 9 milliards de francs (charge nette) en 1991 contre 7 milliards de francs en 1990 et 3,8 milliards en 1989, soit une forte progression de 25,9 %.

c) Les dons du Trésor (charges communes, chapitre 68-00)

Les dons de l'Etat ont triplé entre 1984 et 1988. Ils constituent un instrument adapté à la situation des pays les moins avancés et sont affectés à l'aide d'urgence les compléments d'aide alimentaire et le financement d'études. Mais ils peuvent aussi améliorer une offre à l'exportation.

Une dotation de 850 millions de francs est prévue à ce titre dans le budget de 1991 (contre 495 millions de francs en 1989, soit une forte *progression de 25 %*).

*
* *

Tout en contribuant à l'ouverture du marché unique européen et sans tomber dans le travers du protectionnisme, la France doit cependant défendre, au sein de l'Europe comme du GATT, la définition d'une stratégie compatible avec les caractéristiques de notre commerce extérieur et obtenir des résultats équilibrés, fondés sur une ouverture réciproque des marchés de nos concurrents.

A cet égard, votre rapporteur attire l'attention sur deux secteurs industriels connaissant des difficultés particulières :

- l'automobile, qui, en 1989, contribue pour 25 % à la dégradation du solde des échanges industriels civils ; dans ce contexte, on imagine quelles pourraient être les conséquences désastreuses d'un accroissement de la part des constructeurs japonais sur le marché européen ;

- le secteur du textile habillement, lieu d'une véritable guerre commerciale et industrielle des pays asiatiques et de certains pays en développement, lesquels demandent, de plus, l'abolition des accords multifibres et le retour de ce secteur au sein du GATT.

Contre l'avis de son rapporteur, qui proposait qu'elle s'en remette à la sagesse du Sénat, la commission des Affaires économiques et du Plan a donné un avis défavorable à l'adoption des crédits du commerce extérieur inscrits dans le projet de loi de finances pour 1991.